



Aide humanitaire
et Protection civile



RAPPORT

Evaluation Rapide de Protection des déplacés de Ouou et Barassara dans la commune de Sofara

<p>Coordonnées GPS de la localité d'accueil : Latitude : N 14°1'8'' Longitude : W4°12'2'' Altitude :276,7m Précision : 7,7m</p>	Dernière mise à jour	06/01/2022
	Dates de l'ERP	03 au 07/01/2022
	Localités affectées	Région : Mopti Cercles : Bandiagara et Djenné Communes : Ouou, Femaye Hameaux affectées : Bawiri, Tilekadan, Némedougou, Ganssagou, Tekenda, Houdou (Bandiagara) et Koumaga (Djenné).
	Populations affectées	Les communautés concernées par cette évaluation sont celles des hameaux de : Bawiri, Tilekadan, Némedougou, Ganssagou, Tekenda, Houdou dans la commune de Ouou, dans le cercle de Bandiagara et le village de Koumanga dans la commune de Femaye, cercle de Djenné Ces personnes déplacées sont estimées à 64 ménages composés de 384 personnes adultes (128 hommes et 146 Femmes) et 110 enfants dont 70 filles et 40 garçons. Elles sont essentiellement composées de personnes des groupes ethniques Peulh et Dogon.
Déclencheur de l'ERP	Cette évaluation rapide de protection fait suite à une alerte de mouvement de population reçue du mécanisme de la veille humanitaire du RRM. Cette alerte a fait cas d'une attaque sur la route nationale 15, non loin du village de Songho. Cette attaque, en plus des opérations militaires dans la zone, a provoqué le déplacement de populations civiles.	

	<p>Méthodologie</p>	<p>La méthodologie a consisté à tenir des rencontres avec les autorités administratives et coutumières pour une meilleure compréhension du contexte de l'évaluation et du profil des personnes déplacées. Ces rencontres ont guidé la constitution des groupes de discussions et le choix des informateurs clés à interroger au sein des communautés de personnes déplacées et hôtes.</p> <p>Avant d'entamer l'animation des groupes de discussion, l'équipe a procédé à des observations directes sur le site de déplacement afin d'identifier les risques de protection observables qui affectent les personnes déplacées. Les résultats de ces observations ont guidé une révision des questionnaires pour la collecte des données. Cette révision a été faite en vue de confirmer ou infirmer certaines observations faites par les équipes en charge de l'évaluation.</p> <p>Les questionnaires révisés ont permis de collecter les données au cours des groupes de discussion et des entretiens avec les informateurs clés. Pendant l'évaluation, ce sont quatre discussions de groupes homogènes en âge et sexe et trois entretiens avec les informateurs clés qui ont été réalisés.</p>				
	<p>Résumé des problèmes rapportés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assassinats, - Agressions physiques ; - Enlèvements 	<ul style="list-style-type: none"> - Incendie des maisons et des greniers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vol et extorsion de biens personnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte/abandon/destruction de documents d'état-civil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Détresse psychologique et émotionnelle généralisée.
	<p>Résumé de la situation et recommandations au Cluster Protection</p>	<p>PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL :</p> <p>Le cercle de Bandiagara est une des zones les plus touchées par les affrontements intercommunautaires ainsi que les attaques complexes et pose d'Engins Explosifs Improvisés (EEI) sur les principaux axes y compris la route nationale 15. La commune de Ouou dans ce cercle, est particulièrement affectée par ces violences. En effet, la zone de Parou et Songobia est régulièrement l'objet de violences récurrentes. Les populations de ces localités semblent isolées et subissent d'énormes pressions des groupes armés. Les violences dans ces villages ont causé d'énormes pertes en vies humaines et biens matériels.</p> <p>En fin du mois de décembre 2021, une série d'attaques et de menaces des groupes armés non-étatiques ainsi que les opérations des forces armées étatiques dans plusieurs hameaux de la commune de Ouou ont obligé les communautés civiles à quitter leurs villages à la recherche de localités plus sûres et sécurisées. Les populations se sont déplacées dans la localité de Diaba-Peulh</p>				

dans la commune de Fakala dont le chef-lieu de commune est Sofara.

PRESENTATION/DESCRIPTION DU SITE DE L'ERP :

La commune de Fakala couvre une superficie de 951 km² avec une population d'environ 43810 habitants. Sofara est le chef-lieu de la commune et est limitée :

- Au nord par la commune de SIO (Cercle de Mopti) ;
- Au sud par les communes de Madiama et de Timissa, cercle de Tominian, région de Ségou ;
- A l'est par les communes de Timiniri et Barassara (Cercle de Bandiagara) et
- A l'ouest par les communes de Soye (Cercle de Mopti) et de Femaye (Cercle de Djenné).

La commune rurale de Fakala, commune d'accueil, est composée de 30 villages dont la localité d'accueil de Diaba-Peulh. Les principales ethnies de la commune sont les Bambaras, les Bozos, les Peulhs, les Sonrhais, les Markas et les Bobos.

Les infrastructures hydrauliques dans la commune de Fakala sont : un Système Hydraulique Villageois Amélioré (SHVA), 28 Pompes à Motricité Humaine (PMH), 35 puits à grand diamètres, 3 châteaux d'eau et 3 forages.

Sur le plan éducatif, la commune possède 03 centres d'éducation préscolaires, 17 écoles de premier cycle, 4 écoles de second cycle à Sofara et à Bonguel. En plus, la commune dispose d'un centre de formation professionnelle privé, d'un centre d'étude pour le développement (CED) et d'une école medersa à Sofara.

Dans le secteur de la santé, la commune dispose de 04 centres de Santé Communautaire, 04 pharmacies, et 05 maternités. Le village d'accueil des personnes déplacées est la localité de Diaba-Peulh qui est située à un kilomètre du carrefour de Sofara sur la route nationale 6 qui relie la ville de Mopti à celle de Bamako. La localité semble sécurisée du fait de sa situation sur l'axe principale qui mène à la capitale et de sa proximité avec la ville de Sofara. Aujourd'hui, le site est devenu une zone très importante pour les personnes déplacées des cercles de Djenné, Bandiagara et même Mopti. Cette localité est utilisée comme une zone de transit pour certaines personnes déplacées.

ACTION EN COURS :

Au moment de l'évaluation rapide de protection, aucune action n'était en cours pour ces personnes déplacées.

RESUME DES RECOMMANDATIONS PRINCIPALES DE L'ERP :

		<p>A l'issue de l'évaluation rapide de protection, les principales recommandations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi de la situation sécuritaire de la zone de départ ; - Faire l'identification des cas individuels de protection ; - Faciliter l'obtention des documents d'état-civil (CNI, AN) ; - Apporter un appui psychosocial aux PDIs ; - Créer un espace récréatif pour les enfants ; - Créer un centre d'apprentissage temporaire pour les enfants ; - Fournir une assistance alimentaire aux PDIs présentant des vulnérabilités spécifiques ; - Assister les parents et les enfants déplacés en kits vestimentaires afin de les protéger contre les aléas climatiques ; - Renforcer la connaissance des communautés sur la Covid-19 et promouvoir le respect les mesures barrières de lutte contre la pandémie. 				
	Niveau de l'alerte	1 (Faible)	2	3	4	5 (Elevé)

Thème de Protection	Résultat	Commentaires	Recommandations
Sécurité, déplacement et protection générale		<p>Depuis 2019, la commune de Ouou est une zone dans laquelle la sécurité est très volatile à cause de la présence des groupes armés non-étatiques (GANE) qui contrôlent les axes d'accès aux différentes localités. Selon les participants aux groupes de discussion et les informateurs clés interrogés, les hameaux de Bawiri, Tilekadan, Némedougou, Ganssagou, Tekenda, Houdou et Gansourou vivaient sous la domination des GANE qui leur ont imposé des principes de vie religieux. Les femmes devaient porter le voile lors des déplacements. Quant aux hommes, ils étaient obligés d'adhérer aux GANE ou devaient s'acquitter de taxes prélevées sur leurs biens pour soutenir la lutte des groupes armés. Selon les informateurs clés, les communautés ont le choix soit d'adhérer à ces principes ou de quitter le village. Malgré la soumission de cette communauté, elle a subi</p>	<p>Aux autorités administratives et politiques : Renforcer les services de police et de sécurité sur le site d'accueil et de départ.</p>

		<p>une attaque qui a causé la mort de 07 hommes, l'incendie de plusieurs maisons et le déplacement de plusieurs dizaines de ménages. Les PDIs disent avoir été contraintes de quitter leurs localités d'origine dans la précipitation sans avoir emporté avec elles leurs biens personnels. Les personnes déplacées sont arrivées dans la localité d'accueil par vagues successives après plusieurs nuits passées dans la brousse et dans les villages de Tiendé, Nian et Gneguine. Pendant l'évaluation, les PDIs n'ont signalé aucun incident survenu pendant le déplacement. Selon les groupes de discussion, certaines PDIs ont transité par la localité de Diaba-Peulh pour se rendre à Konna, Bamako, Mopti, Koutiala et Ségou. Ceux qui sont présentes sur le site manifestent le désir de retourner dans leurs localités d'origine dès que la sécurité le permettra.</p>	
<p>Cohésion sociale</p>		<p>Il ressort des entretiens avec les informateurs clés et des groupes de discussion que les personnes déplacées entretiennent une cohabitation pacifique avec la population hôte de Diaba-Peulh. D'ailleurs, aucun incident ou source de tension n'a été rapporté.</p>	
<p>Protection de l'enfance</p>		<p>Pendant l'évaluation, aucun cas d'enfant séparé ou non-accompagné n'a été signalé.</p> <p>Selon les participants aux groupes de discussion, les enfants sont généralement utilisés dans les activités domestiques notamment la recherche d'eau et des bois de chauffe en brousse. Pendant les discussions au sein des groupes, l'équipe a noté que les activités de recherche de bois de chauffe peuvent être sources d'agression physique pour les enfants. En effet, cette activité, qui nécessite des capacités physiques au-delà de celles d'un enfant, peut engendrer des risques pour les enfants. Au cours des discussions de groupes, il est ressorti que la plupart des enfants, (110 dont 70 filles), ne possèdent pas d'extrait d'acte de naissance. Le manque de documentation expose ces enfants non seulement aux risques d'apatridie mais aussi</p>	<p>Aux acteurs de la protection de l'enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une prise en charge psychosociale aux enfants ; - Créer des espaces amis des enfants afin de faciliter la thérapie psychologique. <p>Aux acteurs de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'acquisition de jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance pour les enfants non déclarés à la naissance - Apporter une assistance en Kits vestimentaires aux enfants,

		<p>constitue un frein pour leur accès à l'éducation. Les personnes interrogées ont affirmé que les enfants n'ont jamais été scolarisés à cause de l'inexistence des écoles dans les hameaux de départ.</p> <p>Selon les participants des groupes de discussions et les informateurs clés, il y a des enfants qui présentent des signes de troubles psychologiques. Ces signes de détresses psychologiques, se manifestent par le repli sur soi et des cauchemars réguliers pendant la nuit.</p> <p>Par ailleurs, l'équipe a observé que la route nationale 6 qui borde la localité d'accueil est beaucoup fréquentée par les véhicules de tout genre qui circulent à vive allure ; cela constitue un risque d'accident pour les enfants qui viennent de localités situées en milieu rural où les véhicules ne font pas partie de leurs quotidiens. Enfin, l'équipe a également observé que les enfants étaient sans vêtements ni chaussures en cette période de fraîcheur et de vents secs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents sur les dangers de la circulation sur la route nationale 6 pour les enfants. <p>Aux acteurs du cluster éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces d'apprentissage temporaire <p>Aux autorités administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des ralentisseurs sur la route au niveau du village d'accueil.
<p>Violences basées sur le genre</p>		<p>Selon les participants aux groupes de discussion et les informateurs clés, les femmes subissaient régulièrement les agressions physiques pour le non -port du voile dans les localités de départ. D'ailleurs, au cours des groupes de discussion ainsi que des entretiens avec les informateurs clés, les femmes n'avaient plus la liberté d'aller chercher du bois de chauffe.</p> <p>L'équipe de l'évaluation a également noté qu'il a existé dans les localités de départ, les pratiques de mariage précoce et l'excision.</p> <p>Dans la localité d'accueil, aucun cas de violence basée sur le genre n'a été identifié ni signalé. En plus, les femmes ont affirmé qu'elles ne font l'objet d'aucune restriction de mouvement parce qu'elles se sentent en sécurité sur le site d'accueil.</p>	<p>Aux acteurs VBG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des activités de sensibilisation sur les VBG y compris les risques liés aux pratiques néfastes ;
<p>Personnes à besoins spécifiques</p>		<p>22 personnes présentant des vulnérabilités spécifiques ont été identifiées au sein de la communauté déplacée. Ce sont :</p> <p style="padding-left: 40px;">4 personnes vivant avec handicap physique (1 homme âgé de 51 ans et 3 femmes âgées de 45 à 53 ans) ;</p>	<p>Aux acteurs humanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une prise en charge adaptée des personnes à besoins spécifiques.

		<ul style="list-style-type: none"> - 1 homme âgé de 60 ans vivant avec handicap visuel ; - 17 femmes enceintes sans soutien. Les femmes enceintes interrogées ont affirmé que certains de leurs maris sont en exode et d'autres par crainte de représailles sont en fuite. 	
Lutte anti-mine		<p>Selon les données collectées, aucun incident lié aux engins explosifs n'a été signalé sur le site d'accueil. Par contre, les personnes interrogées ont signalé qu'il a existé des EEI dans la zone de départ notamment les localités de Parou et Songobia sur la route nationale 15.</p>	<p>Aux acteurs de la lutte anti-mines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des activités de sensibilisation et d'éducation sur les risques liés aux engins explosifs improvisés afin de préparer le retour des PDIs dans leurs localités d'accueil
Ressenti psychologique		<p>Au cours des groupes de discussion, les PDIs ont signalé qu'elles continuent d'avoir des « flash-backs » des atrocités vécues. Ils disent revivre souvent les événements à travers des cauchemars. Même si toutes les personnes interrogées affirment se sentir en sécurité sur le site d'accueil, tous les participants aux groupes de discussion ont exprimé des sentiments de peur. Ils ont exprimé un sentiment d'impuissance face à la situation et on dit craindre pour leur avenir.</p>	<p>Aux acteurs spécialisés dans la prise en charge psychosociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire l'identification et la prise en charge psychosociale individuelle et de groupe
Terre, logement, propriété (LTP)		<p>Au cours des discussions de groupes ainsi que des entretiens individuels, aucun problème lié à la terre et aux ressources naturelles n'a été signalé ni dans la localité d'accueil ni dans les localités de départ.</p> <p>Dans la localité d'accueil, certains ménages ont bénéficié d'abris sur le site pour se loger tandis que d'autres cohabitent au sein de ménages d'accueil dans une promiscuité qui ne favorise pas l'intimité des familles déplacées et hôtes.</p>	<p>Aux acteurs du cluster abris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les personnes déplacées à l'acquisition d'abris par ménage en vue de favoriser l'unité et l'intimité familiale.
Accès aux services de base		<p>Lors des discussions de groupes, les PDIs ont rapporté qu'ils ont accès aux services sociaux de base sur le site d'accueil. Ils fréquentent le centre de santé de Sofara mais le ticket de consultation est payant à 1 000 FCFA ; ce qui constitue un obstacle à l'accès au centre de santé puisque les PDIs ne pratiquent aucune activité génératrice de revenus.</p> <p>Il y a 1 forage et 1 puits à grand diamètre dans le village d'accueil que les PDIs utilisent.</p>	<p>Aux acteurs Wash/Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les capacités en latrines séparées par sexe pour les PDIs <p>Aux acteurs du cluster santé :</p>

		<p>Selon les participants aux discussions de groupes, les autorités de l'éducation de la zone d'accueil n'ont pas été sollicitées pour l'inscription des enfants à l'école. Ils ont signalé que les écoles n'étaient pas fonctionnelles dans les localités de départ à cause de l'insécurité due à la présence des GANE.</p> <p>Pour les installations sanitaires, l'équipe a noté l'existence de besoins en latrines. En effet, sur le site des personnes déplacées, il existe deux blocs de latrines qui ne sont pas séparés par sexe ; ce qui, en plus du nombre insuffisant, peut constituer un risque de violence sexuelle pour les filles et les femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des PDI aux soins médicaux
<p>Impact du COVID-19 sur l'environnement de protection</p>		<p>Lors des discussions de groupes, les participants ont affirmé ne pas avoir suffisamment d'information sur la COVID-19. Ils ne connaissent pas également les gestes barrières à savoir le lavage des mains au savon, la distanciation sociale, le port des masques, l'utilisation du gel hydro-alcoolique. Donc, l'existence de la Covid-19 n'a pas changé leurs activités quotidiennes. D'ailleurs, l'équipe de l'évaluation a pu observer le non-respect des mesures barrières contre la pandémie à Covid-19.</p>	<p>Aux acteurs de la santé et de l'hygiène publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des séances de sensibilisation sur les mesures barrières contre la pandémie à Covid-19 ; - Doter les ménages déplacés de kits familiaux de lavage des mains.
<p>Autre</p>		<p>Selon les participants aux groupes de discussion et les informateurs clés, leurs besoins urgents par ordre de priorité sont les vivres, les articles non alimentaires NFI. Par ailleurs, ils ont exprimé le besoin en cash afin de mieux faire face à leurs besoins réels.</p>	<p>Aux acteurs humanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister les ménages des PDI en vivres et NFIs ; - Assister les PDI en AGR - Privilégier les assistances en cash afin de permettre aux PDI de faire face à leurs besoins réels. - Identifier et assister les ménages d'accueil fortement impactés par le déplacement afin d'éviter de générer des tensions entre les ménages déplacés et d'accueil.